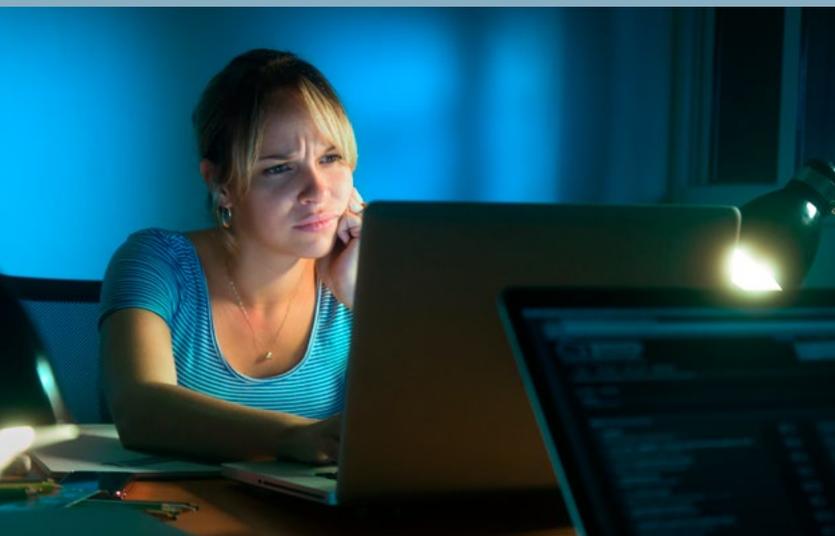


SÉMINAIRE COMBATTRE LE DISCOURS DE HAINE SEXISTE



RAPPORT
10-12 février 2016
Centre européen de la Jeunesse, Strasbourg

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

SÉMINAIRE COMBATTRE LE DISCOURS DE HAINE SEXISTE

RAPPORT

10-12 février 2016

Centre européen de la Jeunesse, Strasbourg

Conseil de l'Europe

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
sont de la responsabilité des auteur-e-s
et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction
ou de traduction de tout ou
d'une partie de ce document doit
être adressée à la Direction de la
communication (F-67075 Strasbourg
ou publishing@coe.int). Toute
autre correspondance relative à ce
document doit être adressée à la
Direction générale de la démocratie.

Couverture et mise en page :
Service de la production
des documents et des publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

Photode couverture : Conseil de
l'Europe, ©Shutterstock

Rapport préparé par Alicia Peraro, avec
la contribution de l'Unité pour l'Égalité
de genre et du Service de la Jeunesse

Cette publication n'a pas fait l'objet
d'une relecture typographique et
grammaticale.

© Conseil de l'Europe, mars 2017
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	9
Buts et objectifs du séminaire	11
Présentations de la campagne Mouvement contre le discours de haine et de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes	12
CAUSES ET FORMES DU DISCOURS DE HAINE SEXISTE	15
CIBLES ET IMPACT DU DISCOURS DE HAINE SEXISTE SUR LES FEMMES	21
Groupes ciblés	21
Incidences du discours de haine sexiste sur les femmes	25
LUTTER CONTRE LE DISCOURS DE HAINE SEXISTE	27
Cadres juridiques et politiques visant à combattre le discours de haine sexiste et à fournir une réparation aux victimes	27
Initiatives et projets visant à combattre le discours de haine sexiste	33
AVANCER DANS LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE SEXISTE	39
Activités proposées pour le Mouvement contre le discours de haine, y compris la Journée d'action européenne contre le discours de haine sexiste le 8 mars 2016	39
Activités proposées pour d'autres secteurs du Conseil de l'Europe	41
Activités proposées pour les institutions et politiques nationales	43
Activités proposées pour les partenaires du Conseil de l'Europe, y compris les organisations non gouvernementales et de la jeunesse, les organisations de médias, les fournisseurs de plateformes et les intermédiaires internet	45
Activités proposées pour la société civile	46
ANNEXE I – PRÉSENTATION D'INITIATIVES SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	49
ANNEXE II – RÉFÉRENCES	53
Égalité entre les femmes et les hommes et violence envers les femmes	53
Médias et Internet	54
Service de la Jeunesse et Mouvement contre le discours de haine	54
Nations Unies	55
Vidéos	56
Références fournies par les participantes et participants	56



Résumé

” Soyons clair dès le départ : le discours de haine sexiste constitue une violation des droits humains. Il s’agit d’une forme de violence envers les femmes et les filles qui se nourrit de la discrimination fondée sur le sexe. Le discours de haine sexiste constitue un obstacle de taille à la réalisation de l’égalité réelle entre les femmes et les hommes. [...] Aucune excuse ne justifie le discours de haine sexiste, et il faut agir pour contrer la montée de ce phénomène [...] La liberté de parole et la liberté d’expression ne sont pas « libres » si on se les approprie pour intimider, rabaisser et – finalement – tenter de réduire les femmes au silence en les exposant au discours de haine ».

Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, Conseil de l’Europe

Le séminaire du Conseil de l’Europe, intitulé « Combattre le discours de haine sexiste », a rassemblé une soixantaine de participantes et participants, dont des militant-e-s pour les droits humains et pour les droits des femmes, des responsables de jeunesse, des journalistes et des responsables politiques, pour dénoncer le discours de haine sexiste, ses causes, ses formes et ses conséquences, et proposer des solutions pour le combattre.

■ Le séminaire était organisé conjointement par le [Service de la Jeunesse](#) et l’[Unité pour l’Egalité de genre](#) du Conseil de l’Europe, afin d’examiner une question qui touche à des thèmes essentiels dans les deux secteurs. Pour le Service de la Jeunesse, le séminaire était l’occasion d’apprécier et

de réévaluer le rôle du travail sur la jeunesse pour consolider les réalisations dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et, surtout, pour soutenir les jeunes dans la campagne pour les droits humains en ligne. En ce qui concerne l'Unité pour l'Égalité de genre, le séminaire était l'occasion d'explorer un sujet qui est lié à tous les thèmes de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes¹.

■ Dans le cadre d'une enquête réalisée en 2015 par le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe sur les jeunes et le discours de haine en ligne, les femmes ont été identifiées comme l'un des trois principaux groupes ciblés par le discours de haine. Malgré cela, le discours de haine à l'égard des femmes est souvent considéré comme acceptable et moins nocif que d'autres formes de discours de haine, comme celles fondées sur des motifs ethniques ou religieux. Les participant-e-s ont reconnu que le discours de haine sexiste est une forme omniprésente de violence basée sur le genre résultant des inégalités entre les femmes et les hommes, qui demeurent omniprésentes dans nos sociétés. Le fait d'opposer l'égalité entre les femmes et les hommes à la liberté d'expression a été considéré comme un obstacle à la diversité des expressions, l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté d'expression se renforçant mutuellement. Il ne peut y avoir de liberté d'expression si des parties de la population sont réduites au silence et marginalisées par le discours de haine.

■ Le discours de haine est un phénomène ancien. Cependant, internet a facilité son expansion dans la sphère publique et privée, puisque les auteurs anonymes comme connus sont libres de s'exprimer presque sans limites, et que la législation n'est pas encore à même de régler ce problème. Parallèlement, il a été reconnu qu'internet est aujourd'hui un important vecteur de la liberté d'expression. Les participant-e-s au séminaire ont aussi reconnu le rôle crucial que joue internet pour contribuer à révéler et à dénoncer les violations des droits humains des femmes. Des sites web et des médias sociaux dédiés peuvent être utilisés pour signaler des incidents de discours de haine sexiste qui sinon seraient passé inaperçus.

-
1. 1) combattre les stéréotypes de genre et le sexisme; 2) prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes; 3) garantir l'égalité d'accès à la justice; 4) assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique; 5) intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes.

” Si vous ne le diriez en face, ne l'écrivez pas sur internet».

Marit Maij, députée néerlandaise, rapporteure sur « Mettre fin à la cyber discrimination et aux propos haineux en ligne », Commission sur l'égalité et la non-discrimination, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

■ Les femmes sont confrontées à des menaces violentes et sexualisées et la violence à l'égard des femmes est souvent magnifiée ou valorisée en ligne. Des plateformes en particulier ont été signalées comme véhiculant un discours de haine sexiste, dont des médias sociaux ou des jeux vidéo. Des groupes cibles spécifiques parmi les femmes ont été mis en évidence, comme les jeunes femmes, les défenseuses des droits humains des femmes, les femmes politiques et journalistes et les femmes dans les médias. Néanmoins, il a été souligné que n'importe quelle femme pouvait devenir la cible du discours de haine sexiste, en ligne et hors ligne.

■ Les participant-e-s au séminaire ont souligné que le discours de haine sexiste est aussi omniprésent hors ligne. Il peut prendre la forme d'un discours de haine sur le lieu de travail, dans le milieu scolaire, les médias ou dans l'espace public. Il prend de nombreuses formes, dont des insultes écrites ou verbales ou encore des images ou des slogans injurieux.

■ A l'instar d'autres formes de violence à l'égard des femmes, le discours de haine sexiste reste insuffisamment signalé mais ses conséquences pour les femmes, qu'elles soient affectives, psychologiques et/ou physiques, peuvent être désastreuses, surtout pour les jeunes femmes.

■ Un large éventail de propositions de mesures que pourraient prendre les différents acteurs a été présenté pendant le séminaire, mettant en évidence le fait que le discours de haine sexiste est une question qui devrait être examinée non seulement par les différents secteurs du Conseil de l'Europe, mais aussi par les gouvernements, les médias et les organisations de la société civile au niveau national. Des activités spécifiques ont été proposées, comme la création d'un logo et d'autocollants en ligne, l'utilisation de vidéos, la promotion d'actions en justice à caractère stratégique et l'organisation de camps féministes pour les jeunes femmes. Des recommandations spécifiques ont aussi été formulées en ce qui concerne le rôle du secteur des médias, y compris les fournisseurs de plateformes, et la nécessité de codes de déontologie pour garantir une modération plus efficace dans les médias sociaux, enfin, des politiques actives

en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le contenu des médias mais aussi dans les professions médiatiques.

■ Un ensemble d'actions politiques nécessaires pour s'attaquer au discours de haine sexiste a aussi été identifié, dont la clarification des concepts et des définitions, la suppression des lacunes dans la législation, surtout en ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'élimination du sexisme dans le langage et dans les pratiques de toutes les institutions, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'éducation aux médias, ainsi que la promotion de l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de l'éducation. Des actions spécifiques ont aussi été définies à l'horizon du 8 mars 2016, la Journée d'action européenne contre le discours de haine sexiste organisée dans le cadre de la [campagne Mouvement contre le discours de haine](#).

■ Le présent rapport met en évidence les discussions qui se sont tenues pendant le séminaire, y compris les propositions et idées des participant-e-s qui en ont résulté. Il suit une approche thématique basée sur le [programme du séminaire](#).



Introduction

Le séminaire sur le discours de haine sexiste a été coorganisé par le [Service de la Jeunesse](#) et l'[Unité pour l'Égalité de genre](#) du Conseil de l'Europe. Il s'est déroulé du 10 au 12 février 2016 au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg (France). Le séminaire a rassemblé 56 participantes et participants de plus de 30 pays, dont des représentant-e-s de jeunesse, des militant-e-s pour les droits des femmes et pour les droits humains, des expert-e-s, des journalistes et des représentant-e-s du Conseil de l'Europe. La participation active de responsables de jeunesse et d'activistes du Canada (Québec), du Mexique et du Maroc a joué un rôle important pour la reconnaissance du sexisme et du discours de haine en tant que défis mondiaux liés aux droits humains.

■ La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe a pour but « d'offrir aux jeunes – filles et garçons, jeunes femmes et jeunes hommes – les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires pour jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la société »². La suppression de tous les obstacles et barrières à cette égalité des chances est au cœur de toute politique de jeunesse et doit servir de base au travail de jeunesse et à l'éducation non formelle. Le séminaire était l'occasion d'apprécier et de réexaminer le rôle du travail de

2. Résolution CM/Res(2008)23 sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

jeunesse pour consolider les réalisations dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et, surtout, pour soutenir les jeunes dans leurs campagnes pour les droits humains en ligne.

■ L'égalité entre les femmes et les hommes est depuis longtemps une priorité du Conseil de l'Europe. Au fil des ans, il a élaboré des normes solides dans ce domaine, y compris une [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#), ainsi que des conventions et des recommandations contraignantes, qui traitent des questions d'égalité de genre dans de nombreux domaines, notamment la violence à l'égard des femmes, la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, et l'intégration de la dimension de genre dans les secteurs des médias, de l'éducation, de la santé ou du sport.

■ Pour se préparer au séminaire, les participant-e-s ont reçu une [note d'information sur le discours de haine sexiste](#) préparée par l'Unité pour l'Égalité de genre. Sur place, plusieurs autres documents ont été mis à leur disposition, notamment la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, une fiche d'information intitulée «[Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias](#)», ainsi que Connexions – Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme (les liens vers les documents correspondants figurent à l'annexe II du présent rapport).

■ L'accent a été mis sur l'importance pour les participant-e-s de s'engager comme partenaires de la campagne [Mouvement contre le discours de haine](#) et de s'appropriier les résultats du séminaire. Le séminaire a été rendu interactif grâce à une alternance de sessions plénières et de sessions en groupes de travail. De courtes vidéos sur le sexisme et le discours de haine ont été visionnées et les participant-e-s ont eu le temps de faire connaissance. Les sessions plénières ont permis d'échanger des informations et d'organiser des discussions avec les expert-e-s, tandis que les sessions de travail ont permis aux participant-e-s, en petits groupes, de s'investir davantage dans certaines questions. Les participant-e-s ont aussi eu la possibilité de présenter et de discuter des travaux de leurs organisations en lien avec le discours de haine sexiste et l'égalité de genre pendant une session ouverte.

Buts et objectifs du séminaire

” Ce séminaire n’a pas pour objectif de comparer un groupe à un autre. Il est question de travailler ensemble : responsables de jeunesse avec représentant-e-s de gouvernements, jeunes avec personnes plus âgées, hommes avec des femmes, femmes qui travaillent avec les médias sociaux et internet. Il s’agit d’unir nos forces pour parvenir à l’égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cet objectif n’est pas impossible à réaliser. Nous pouvons y arriver! »

Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie,
Conseil de l’Europe

■ Lors du séminaire ont été examinées les causes, l’ampleur, les formes, les cibles et les conséquences du discours de haine sexiste en ligne et hors ligne, notamment pour les jeunes et surtout pour les jeunes femmes. Si le discours de haine sexiste peut toucher les femmes comme les hommes, les femmes en sont la principale cible et c’est sur elles que le présent rapport met l’accent. Grâce à une meilleure compréhension de ce phénomène et à l’échange de bonnes pratiques, les participant-e-s ont identifié des mesures destinées à prévenir, combattre, signaler et remédier au discours de haine sexiste. Les participant-e-s ont mis en évidence des lacunes et soumis des propositions pour les futurs travaux du Conseil de l’Europe en matière de lutte contre le discours de haine sexiste par le biais de la campagne Mouvement contre le discours de haine et de la Journée d’action contre le discours de haine sexiste, de la Stratégie pour l’égalité entre les femmes et les hommes, de mesures de la politique de jeunesse et d’autres instruments pertinents dans les structures du Conseil de l’Europe et au sein de ses États membres.

Présentations de la campagne Mouvement contre le discours de haine et de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe et le Mouvement contre le discours de haine

” La participation des jeunes, l'inclusion sociale, le dialogue interculturel, l'éducation aux droits humains et la lutte contre la discrimination sont les principaux domaines de travail du Centre européen de la jeunesse ».

Antje Rothemund, Cheffe du service de la Jeunesse,
Conseil de l'Europe

■ Par l'intermédiaire de son Service de la Jeunesse, le Conseil de l'Europe encourage la participation des jeunes à la prise de décision concernant les programmes, les politiques et les priorités de l'organisation en matière de jeunesse. La politique et le travail de jeunesse sont inclusifs et visent à offrir les mêmes chances aux jeunes femmes et aux jeunes hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est donc intégrée dans tous les projets et activités pour promouvoir des sociétés inclusives et pacifiques.

■ Lancé par des représentantes et représentants de la jeunesse au Conseil consultatif pour la jeunesse, le Mouvement contre le discours de haine est la campagne de la jeunesse pour les droits humains du Conseil de l'Europe, qui met un accent particulier sur le discours de haine en ligne. Initialement menée de 2013 à 2015, elle a été reconduite jusqu'en 2017. Compte tenu du fait que les femmes et les filles sont confrontées tous les jours au discours de haine sexiste, en ligne et hors ligne, ce phénomène a été choisi comme l'une des priorités thématiques de la campagne en 2016-2017. La campagne vise à sensibiliser au discours de haine en ligne en tant que question transversale, et à le combattre par la prévention, l'éducation et d'autres réponses comme des contre-discours. Elle mobilise des militantes et des militants, des organisations et des pouvoirs publics et encourage la participation des jeunes. En tant que campagne paneuropéenne, le Mouvement contre le discours de haine inclut des campagnes nationales dans les États membres et au-delà. Des outils de campagne sont disponibles en ligne et une étude sur les structures nationales de signalement est en cours d'élaboration. Des exemples de discours de haine sur internet peuvent être signalés sur la page [Observatoire du discours de](#)

haine pour lancer des discussions sur la manière de s'attaquer au discours de haine et d'organiser des actions.

■ Le Mouvement organise des Journées d'action européenne axées sur des thèmes spécifiques tels que l'homophobie, la transphobie, la romaphobie ou l'antisémitisme, et organise un soutien pour ces groupes cibles au moyen d'activités en ligne et hors ligne. Dans le cadre des activités sur le discours de haine sexiste menées au titre de la campagne, la Journée internationale pour les droits des femmes de cette année – le 8 mars 2016 – a été désignée Journée d'action européenne contre le discours de haine sexiste. Elle mobilisera 43 campagnes nationales et plus de 60 partenaires du mouvement pour agir et sensibiliser aux torts causés par le discours de haine sexiste. Une session du séminaire était consacrée à la préparation de cette Journée d'action, et le sexisme dans le discours de haine restera une priorité tout au long de la campagne.

La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectif stratégique n° 1 – Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme. L'action du Conseil de l'Europe se concentrera sur :

” La lutte contre le sexisme, qui constitue l'une des formes du discours de haine, et l'intégration de cette dimension dans l'action du Conseil de l'Europe destinée à lutter contre le discours de haine et à promouvoir activement le respect des femmes comme des hommes ».

Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017

■ Le premier objectif de la [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017](#) inclut la lutte contre le sexisme en tant que forme du discours de haine. Il vise à combattre les stéréotypes de genre et le sexisme pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les précédents travaux réalisés par le Conseil de l'Europe au titre de cet objectif ont porté sur les stéréotypes de genre dans les médias et dans l'éducation.

■ Le discours de haine sexiste est une question qui touche aux cinq thèmes de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il est donc d'autant plus pertinent de traiter ce problème. En tant

que forme de violence basée sur le genre, le discours de haine sexiste se rapporte au deuxième objectif de la Stratégie (prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes) et il est lié à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Le discours de haine sexiste fait aussi obstacle à la réalisation d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique (quatrième objectif) en s'attaquant et en réduisant potentiellement au silence une partie déjà sous-représentée de la population. Enfin, les mesures visant à offrir des voies de recours et une réparation aux victimes du discours de haine sexiste sont liées au troisième objectif de la Stratégie (garantir l'égalité d'accès des femmes à la justice) et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (cinquième objectif) concerne toutes les politiques du Conseil de l'Europe, y compris celles sur la jeunesse, les médias et la gouvernance de l'internet.

■ La Commission pour l'égalité de genre, dont l'Unité pour l'égalité de genre assure le secrétariat, est au cœur des efforts visant à garantir la mise en œuvre de la Stratégie. En outre, des rapporteur-e-s pour l'égalité de genre sont désignés parmi les membres des comités directeurs et autres structures intergouvernementales du Conseil de l'Europe pour promouvoir l'intégration d'une perspective de genre dans leurs travaux.



Causes et formes du discours de haine sexiste

” Le discours de haine sexiste est une forme d’« humiliation sociale » qui vise à rabaïsser les femmes, à instaurer un climat de peur et d’insécurité, contribuant ainsi à maintenir et à renforcer à la fois une hiérarchie de genre et le patriarcat dans l’espace public ».

Liri Kopaçi-Di Michele, Cheffe de la division de l’égalité,
Conseil de l’Europe

Le discours de haine sexiste est une question complexe qui affecte les femmes de manière disproportionnée. Les participantes et participants ont exprimé la nécessité d’en améliorer la définition. Celui-ci est l’expression du sexisme, qui peut être défini comme la supposition, l’opinion ou l’affirmation qu’un sexe est supérieur à l’autre. Le sexisme est souvent exprimé dans le contexte de stéréotypes traditionnels concernant les rôles sociaux des femmes et des hommes, et il résulte en une discrimination à l’égard des membres du sexe supposé inférieur. Le discours de haine envers les femmes se produit dans le monde entier, à la fois hors ligne et en ligne et dans tous les domaines de

la vie quotidienne : à l'école, au sein de la famille et dans l'entourage proche, dans l'espace public, au travail, en temps de crise comme de paix. Bien qu'il ait pris une nouvelle ampleur via internet, le discours de haine sexiste a des causes profondes antérieures à la technologie et fondamentalement liées à l'inégalité des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes et aux inégalités entre les sexes.

■ La véritable ampleur de ce phénomène est en partie masquée par le choix (ou non) des femmes ciblées de rester silencieuses. Il prend aussi de nombreuses formes. Il peut s'agir d'un discours de haine sexiste (discours de haine fondé sur le genre), d'un discours de haine sexualisé, de cybersexisme ou de cyberharcèlement fondé sur le genre. Le but est d'humilier ou de chosifier les femmes, de sous-évaluer leurs compétences et leurs opinions, de ruiner leur réputation, de les rendre vulnérables, de leur faire peur, de les dominer et de les punir si elles n'adoptent pas un certain comportement.

” Lorsque j'écrivais sous un pseudonyme, les gens pensaient que j'étais un homme, probablement blanc et hétérosexuel, car dans notre société, les hommes sont la norme. Lorsque j'ai écrit sous ma véritable identité, tout a changé. [...] Discrètement, les commentaires vous rabaissent et vous dévalorisent, ainsi que vos opinions et vos compétences ».

Erica Buist, journaliste pour *The Guardian*, Royaume-Uni

■ Les participant-e-s ont passé en revue plusieurs manifestations de discours de haine sexiste comme la culpabilisation des victimes et la re-victimisation, le *slut shaming* (« humiliation des salopes » ou attitudes agressives envers les femmes dont le comportement sexuel serait jugé hors-norme), la volonté d'insuffler un sentiment de honte du corps, le *revenge porn* (« revanche pornographique »), les menaces sexualisées et directes, de mort, de viol et de violences, les commentaires injurieux sur l'apparence, la sexualité, l'orientation sexuelle ou le rôle dévolu aux femmes et aux hommes, mais aussi les faux compliments ou les prétendues plaisanteries recourant à l'humour pour humilier et ridiculiser la personne visée. Le discours de haine sexiste est souvent considéré comme un phénomène inoffensif et sans conséquence et les femmes sont invitées à « s'endurcir » ou à « s'en accommoder », mais il s'agit bien de formes de violences et leurs effets sur les femmes sont réels et graves (voir Section II).

” En tant que société, nous avons été capables de comprendre très clairement la nécessité de parvenir à un équilibre des droits lorsqu’il est question de discours de haine et de racisme mais la question fait débat lorsque nous évoquons le discours de haine et le sexisme ».

Iris Luarasi, Conférencière, Département du journalisme et de la communication, Université de Tirana, Albanie

■ Des causes multiples ont été avancées pour expliquer le discours de haine sexiste, y compris la masculinité hégémonique qui caractérise nos sociétés, la culture du sexisme et du viol, l’existence de deux poids, deux mesures, la normalisation des propos sexualisés et violents, et les attentes concernant la sexualité et le rôle des femmes et des hommes dans la société. L’éducation, via les manuels scolaires, les jouets et les jeux vidéo stéréotypés, la famille et l’entourage, ainsi que les arts (cinéma, musique, vidéos, livres) perpétuent les stéréotypes de genre. Il a aussi été souligné que l’absence de prise de conscience, la réticence à s’attaquer au problème, l’anonymat en ligne, les lacunes du droit et des politiques, et leur non-application contribuent à créer un climat d’impunité pour les agresseurs.

■ Par ailleurs, certaines idéologies comme l’ultranationalisme et l’ultra conservatisme semblent être des terrains propices à la diffusion de la haine à l’égard des femmes³. Parfois la défense du « bien-être » des femmes est utilisée pour promouvoir des programmes ultra conservateurs ou racistes, mais la plupart du temps les femmes deviennent des cibles lorsqu’elles ne se conforment pas aux rôles qui leur sont traditionnellement attribués⁴. Il en va de même lorsque les femmes s’élèvent contre des croyances ou des traditions culturelles et religieuses discriminatoires, traditionnelles ou antiféministes.

■ Les femmes qui occupent des postes de pouvoir sont particulièrement confrontées au discours de haine sexiste. Elles adoptent parfois des caractéristiques masculines pour « s’intégrer ». Cela s’explique en partie par le patriarcat profondément ancré dans notre société, où l’acteur par défaut est un homme blanc hétérosexuel d’âge moyen. Certains hommes qui militent dans des mouvements masculinistes, par crainte de perdre ce qu’ils considèrent comme

3. Exemple du terroriste norvégien Anders Behring Breivik et de son « fan club ».

4. Exemple de réactions racistes après les agressions perpétrées sur des femmes pendant le réveillon du 31 décembre 2015 dans plusieurs villes européennes. Le groupe anti-immigration Pegida a déclaré, « Dieu nous a chargé de protéger nos femmes. C’est ce que font les hommes. »

leurs privilèges, invoquent l'argument de la « masculinité traditionnelle » pour attaquer les droits des femmes.

■ L'une des causes des formes actuelles du discours de haine sexiste qui a aussi été mentionnée est le fait que les rôles des femmes dans la société ont considérablement évolué au cours des dernières décennies. Cette évolution, ainsi que le féminisme, ont amené les femmes à se questionner sur ce que cela signifie d'être une femme. Cependant, les hommes n'ont pas changé autant, par exemple en ce qui concerne leur implication dans les tâches liées aux soins ou leur remise en cause de la masculinité dominante. Il a été conclu que de nombreux progrès devaient encore être accomplis avant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne soit complètement intégrée dans la société.

■ Si le secteur des médias a été identifié comme faisant partie de la solution pour le changement social, la participation et la représentation des femmes dans les médias ont également été signalées comme faisant partie du problème. En effet, les médias dichotomisent les femmes et les hommes et renforcent les stéréotypes de genre, ils proposent des « rubriques femmes », et font souvent des commentaires sur l'apparence des femmes tandis que les hommes sont complimentés pour leurs performances. L'industrie des médias est essentiellement composée de sociétés commerciales, pour la plupart détenues et contrôlées par des hommes. Le rapport 2015 du Projet mondial de monitoring des médias montre que « les femmes ne représentent que 24 % des personnes que l'on entend, dont il est question ou que l'on voit dans les nouvelles de la presse écrite, de la télévision et de la radio » contre 17 % en 1995, ce qui représente un progrès minime. De plus, en 2015, seulement 26 % des personnes dans les nouveaux médias numériques (actualités sur internet et Twitter) étaient des femmes⁵. Celles-ci comptent pour 50 % de la population mondiale, mais elles sont sous-représentées dans les médias qui ne rendent pas compte de la situation réelle. L'industrie publicitaire va encore plus loin dans la chosification des femmes, et la propagation d'un marketing genré.

■ Que ce soit en ligne ou hors ligne, la liberté d'expression est souvent brandie comme un droit ultime pour contrecarrer les demandes concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, les médias sociaux ont souvent moins d'obligations que les médias traditionnels en ce qui concerne la qualité de leurs produits et le respect des règles de déontologie. La nouvelle

5. Projet mondial de monitoring des médias : www.whomakesthenews.org. Référence directe : http://cdn.agilitycms.com/who-makes-the-news/imported/reports_2015/highlights/highlights_fr.pdf.

industrie des médias se sert parfois de ces lacunes du droit et utilise abusivement l'argument de la liberté d'expression pour permettre la diffusion d'un discours de haine sexiste.

” L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut exister sans la liberté d'expression mais la liberté d'expression ne peut exister sans l'égalité entre les femmes et les hommes »

Maria Edström, Maître de conférences, Département du journalisme, des médias et de la communication, Université de Göteborg, Suède

■ Les discussions sur la liberté d'expression ont tendance à catalyser les tensions. Le conflit apparent entre la liberté d'expression et l'égalité entre les femmes et les hommes semble constituer un obstacle majeur à la lutte contre le discours de haine sexiste. Même les pays nordiques, qui considèrent ces deux droits comme des principes fondamentaux, sont parfois davantage attachés à la liberté d'expression, et les tentatives législatives qui visent à combattre le discours de haine sont perçues comme de la censure. Cependant, dans de nombreux pays, la législation existante peut être utilisée pour poursuivre les auteur-e-s de discours de haine sexiste (voir Section III).

■ L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté d'expression devraient être considérées comme des droits connexes plutôt qu'antinomiques. En effet, la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes permet d'étendre la liberté d'expression. À l'inverse, le fait de laisser le discours de haine sexiste s'exprimer en toute impunité réduit les citoyennes et citoyens au silence, en particulier les femmes et les filles, limitant de fait leur liberté d'expression et privant la société de leurs voix. Une fois que l'on a compris cela, il convient de trouver un équilibre entre la nécessité de préserver la liberté de parole et celle de condamner le discours de haine sexiste.



Cibles et impact du discours de haine sexiste sur les femmes

Groupes ciblés

■ Les femmes ne constituent pas un groupe homogène et les cibles du discours de haine sexiste peuvent être diverses. Les participantes et participants ont aussi exprimé la nécessité de mener une réflexion en dehors de la classification binaire femmes/hommes et d'utiliser une approche intersectionnelle. En effet, les politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes doivent tenir compte de la discrimination multiple fondée notamment sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, la couleur, l'origine ethnique, la langue, le handicap, la religion, l'âge, la classe, les opinions politiques ou autre opinion ou croyance, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou un autre statut. À titre d'exemple, le débat sur la stérilisation des femmes roms a provoqué un discours de haine sexiste mais aussi raciste en Roumanie.

■ Les jeunes sont particulièrement actifs sur internet et dans les médias sociaux. Pourtant, dans certains États membres, on note des disparités entre les femmes et les hommes pour ce qui est de l'utilisation d'internet. L'exemple

de l'Albanie a été examiné. Ce pays compte trois millions d'habitant-e-s, dont 60 % utilise internet; environ un million a entre 18 et 34 ans. Sur Facebook, il y a presque deux fois plus d'hommes que de femmes.

■ Les participant-e-s ont souligné que les jeunes femmes représentaient un groupe cible vulnérable en raison de leur sexe et de leur âge. D'une manière générale, les jeunes ne sont pas éduqués aux médias et ils ne connaissent pas bien leurs droits. À la fois en ligne et hors ligne, comme à l'école, les enfants et les adolescent-e-s emploient des propos malveillants et violents et des expressions sexistes sous couvert de blagues. Il arrive que les filles aient intégré ce code et, de ce fait, certaines utilisent aussi un discours de haine sexiste ou ne s'y opposent pas. La plupart des jeunes femmes participantes ont cependant souligné qu'elles avaient été confrontées d'innombrables fois à un discours de haine sexiste de la part de jeunes hommes.

■ Les femmes qui s'identifient comme féministes et les défenseuses des droits humains des femmes, surtout les jeunes femmes, risquent encore plus d'être ciblées par le discours de haine sexiste. La haine est utilisée comme une réaction de défense face au féminisme, à ses réalisations et à ses revendications. À titre d'exemple, Malala Yousafzai, militante pour les droits des filles, et Emma Watson, ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes, ont été la cible de grave harcèlement.

■ Les femmes visibles dans les médias, notamment les journalistes et les femmes politiques, ou autres figures publiques, sont souvent prises pour cible. Elles sont exposées au discours de haine sexiste de la part d'individus qui font partie du grand public mais aussi de la part de collègues et d'homologues qu'elles côtoient dans leur environnement de travail. Des cas graves de harcèlement et de persécution de femmes politiques dans plusieurs pays ont été cités en exemple, dont la diffusion de photos privées, de commentaires sur leur apparence physique et d'injures sexistes.

” Les journalistes sont pris pour cible car ils sont formé-e-s pour dire la vérité ».

Pamela Morinière, Fédération européenne des journalistes

■ Selon la Fédération internationale des journalistes (FIJ), en 2015, 109 journalistes et professionnel-le-s des médias ont été tués et trois ont été victimes de décès accidentels. Les femmes comme les hommes journalistes reçoivent des menaces mais la différence tient au fait que les femmes reçoivent des

menaces sexualisées, ce qui peut dissuader les employeurs d'envoyer des femmes journalistes sur le terrain. En ligne, elles font l'objet d'injures, de menaces et de harcèlement par courriel et sur les médias sociaux et peuvent aussi être victimes d'usurpation d'identité lorsque leur nom est utilisé pour diffuser de fausses déclarations. Si les médias jouent un rôle pour la tenue de débats démocratiques, le fait pour les femmes de faire des reportages sur des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, sur des « domaines masculins » ou sur des questions « sensibles » comme les migrations les expose à un harcèlement encore plus violent.

■ En vertu de l'article 7 du Code de principes de la FIJ sur la conduite des journalistes « Le/la journaliste prendra garde aux risques d'une discrimination propagée par les médias et fera son possible pour éviter de faciliter une telle discrimination, fondée notamment sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques et autres et l'origine nationale ou sociale ».

■ En février 2013, un radiodiffuseur suédois a dénoncé la haine en ligne contre les femmes journalistes dans une émission intitulée *Men who hate women – Surfing the web of hate* [Les hommes qui haïssent les femmes – Surfer sur le web de la haine]. Des professionnelles connues des médias se sont mobilisées pour la première fois pour dénoncer les propos haineux prononcés à leur égard par des auteurs (« trolls »). Ces derniers étaient des hommes aux divers profils : jeunes et vieux, enseignants et sans emploi, suédois et immigrés. Depuis, la police a pris ces affaires plus au sérieux et elle enquête, mais les sanctions susceptibles d'être prononcées varient considérablement. Si certains auteurs sont contraints de payer de faibles amendes, en 2015 un homme de 36 ans a été condamné à une peine de prison pour avoir harcelé des femmes politiques. Les principaux médias parlent désormais de discours de haine sexiste en Suède. L'accent qui était mis sur les femmes l'est désormais sur les auteurs des propos haineux, et de nouveaux programmes ont été lancés pour chasser les trolls, par exemple, *The Troll Hunter* [le chasseur de trolls].

■ Une enquête mondiale, intitulée *Violence and Harassment Against Women in the News Media* [violence et harcèlement contre les femmes dans les médias d'information], a été réalisée par l'Institut international pour la sécurité de la presse (INSI) et la Fondation internationale des femmes dans les médias (IWMF) avec le soutien de l'UNESCO et de l'Autriche. Sur les 921 répondantes, presque 65 % avaient déjà fait l'objet d'intimidations, de menaces ou de violences dans leur environnement de travail, principalement dans un bureau.

En ligne, le harcèlement sexuel est considéré comme la façon la plus courante de viser les femmes⁶.

” Nous trouvons étrange que les autorités puissent traduire en justice un individu qui s’est amusé à faire une blague sur Twitter au sujet d’une bombe dans un aéroport alors qu’il ne peut en être de même dans des affaires d’injures proférées à l’endroit de femmes journalistes et commentatrices détaillant, par exemple, quelles parties du corps d’une femme devraient être violées, comment elle devrait être sauvagement assassinée et/ou à quel moment une bombe explosera devant sa maison ».

Union nationale des journalistes, Royaume-Uni, 2013

■ Les femmes politiques sont agressées par des membres de partis d’opposition mais aussi par des membres de leur propre parti. Elles reçoivent des messages sexualisés, qui ne sont pas envoyés à leurs collègues masculins. Lorsqu’elles défendent l’égalité entre les femmes et les hommes, les droits sexuels et les droits LGBTIQ, elles risquent d’être encore plus ciblées. Les participant-e-s ont donné des exemples de femmes politiques ciblées dans différents pays, dont l’Albanie, la France, l’Italie, la Roumanie et le Royaume-Uni. Il ressort des expériences partagées que le fait d’avoir prononcé un discours propageant la haine sexiste n’a pas empêché des candidats hommes d’être élus (par exemple en Roumanie), et que le discours de haine en général peut être utilisé pour susciter activement le soutien de l’électorat. En Albanie, des journaux ont émis des doutes concernant les capacités de femmes politiques en se basant sur leur apparence physique, et ont titré sur des propos malveillants et sexualisés à leur encontre⁷.

■ Si les participant-e-s ont mentionné d’autres groupes cible, comme les femmes pratiquant les jeux vidéo, elles et ils ont également évoqué leur propre

6. Fondation internationale des femmes dans les médias & Institut international pour la sécurité de la presse, «Violence and Harassment against Women in the News Media: A Global Picture», 2014: www.iwmf.org/our-research/journalist-safety/violence-and-harassment-against-women-in-the-news-media-a-global-picture/flipbook.

7. Parmi les exemples cités la conférencière et femme politique Grida Duma, Rilindja Demokratike, qui a été nommée directrice de la fiscalité par le Premier Ministre, et une femme policier jugée « trop belle pour le job » (un « gâchis » de son apparence).

expérience personnelle et ont souligné que toute femme, qu'elle soit ou non connue du public, est une cible potentielle du discours de haine sexiste.

Incidences du discours de haine sexiste sur les femmes

■ En ligne ou hors ligne, le discours de haine sexiste a des incidences réelles et multiples sur les femmes. Qu'il s'agisse de conséquences affectives, psychologiques et/ou physiques, elles portent atteinte à leur droit de vivre sans violence et abus. C'est donc également une question de santé et de sécurité. Les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables en raison de leur âge et de leur connaissance insuffisante des voies de recours, ce qui est également le cas de la plupart des personnes dans la société.

■ Premièrement, les femmes visées peuvent se sentir intimidées, craindre pour leur propre sécurité et celle de leur famille, tomber dans un état d'anxiété ou de dépression, ressentir de la honte et un manque d'estime de soi et parfois se suicider⁸. En fonction du contexte du harcèlement, les femmes peuvent quitter internet, limiter leurs possibilités de carrière ou ressentir une moins grande satisfaction dans leur travail, ce qui peut se traduire par des congés maladie ou des pertes de ressources financières. Il peut être difficile de parler du discours de haine sexiste et les femmes utilisent différents mécanismes de défense, dont le fait d'en parler en privé ou en public, de se taire, de retrouver les auteurs des propos haineux et de leur répondre, de les dénoncer, de leur demander de s'excuser, d'appeler la police, de déposer plainte et de tenter de saisir la justice. En tout état de cause, il peut être émotionnellement éprouvant et difficile de dénoncer ou de répondre aux attaques, surtout compte tenu du fait que des voies de recours ne sont pas toujours disponibles.

■ Bien qu'elles et ils ne soient pas directement visés, les témoins du discours de haine sexiste peuvent également être affectés et certaines femmes peuvent se sentir contraintes de renoncer à la possibilité d'embrasser certaines carrières, de s'exprimer ou d'utiliser toutes les possibilités d'internet de peur d'être confrontées à ce phénomène. Que ce soit pour les personnes visées ou les témoins, le discours de haine sexiste porte atteinte à la liberté de parole et à la liberté de choix. Lorsque les journalistes ne peuvent pas faire leur travail, le droit du public d'être informé est également bafoué. Lorsque les femmes dans leur ensemble limitent leur liberté d'expression, de participation politique,

8. En 2012, Amanda Todd s'est suicidée à l'âge de 15 ans après avoir été harcelée en ligne pendant trois ans.

sociale ou artistique, la société dans son ensemble perd une diversité de voix et le fossé démocratique se creuse.

” Le discours de haine n’est pas seulement une menace pour la population, c’est aussi une menace pour la démocratie».

Conseil consultatif pour la jeunesse, Conseil de l’Europe



Lutter contre le discours de haine sexiste

Après une présentation des cadres juridiques et politiques visant à combattre le discours de haine sexiste et à fournir réparation aux victimes, les participantes et participants ont discuté des initiatives existantes et potentielles des institutions et de la société civile.

Cadres juridiques et politiques visant à combattre le discours de haine sexiste et à fournir une réparation aux victimes

Normes pertinentes du Conseil de l'Europe

Convention européenne des droits de l'homme de 1950

En vertu de l'article 10 de la [Convention européenne des droits de l'homme](#) « Tout individu a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière » (article 10, paragraphe 1). Cependant, le droit à la liberté d'expression n'est pas un droit absolu. Son exercice comporte « des devoirs et des responsabilités » et peut être soumis à des restrictions prévues par la loi concernant, par exemple, la protection de la réputation ou des droits d'autrui (article 10, paragraphe 2). L'article 10 est souvent lu en conjonction avec l'article 17, qui interdit l'abus de droit, et qui est libellé comme suit : « Aucune des dispositions de la présente Convention ne peut

être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés reconnus dans la présente Convention ou à des limitations plus amples de ces droits et libertés que celles prévues à ladite Convention ».

L'article 14 de la Convention contient une disposition anti-discrimination : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ».

Le Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales comprend une interdiction générale de la discrimination. La disposition actuelle d'interdiction de discrimination contenue dans la Convention (article 14) a un champ d'application limité car elle interdit uniquement la discrimination dans la jouissance des droits reconnus dans la Convention. Le Protocole n° 12 supprime cette limitation en garantissant que nul ne peut faire l'objet d'une discrimination de la part d'une autorité publique quelle qu'elle soit pour quelque motif que ce soit.

Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), 2011

L'article 3c de la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul) inclut la première définition juridiquement contraignante du terme « genre » : « le terme 'genre' désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes ».

La Convention condamne toutes les formes de violence à l'égard des femmes et comprend quatre articles qui présentent un intérêt particulier pour la question du discours de haine sexiste.

Article 12 (1) – Obligations générales

« Les Parties prennent les mesures nécessaires pour promouvoir les changements dans les modes de comportement socioculturels des femmes et des hommes en vue d'éradiquer les préjugés, les coutumes, les traditions et toute autre pratique fondés sur l'idée de l'infériorité des femmes ou sur un rôle stéréotypé des femmes et des hommes. »

Article 17 – Participation du secteur privé et des médias dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

« 1. Les Parties encouragent le secteur privé, le secteur des technologies de l'information et de la communication et les médias, dans le respect de la liberté d'expression et de leur indépendance, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à mettre en place des lignes directrices et des normes d'autorégulation pour prévenir la violence à l'égard des femmes et renforcer le respect de leur dignité.

2. Les Parties développent et promeuvent, en coopération avec les acteurs du secteur privé, les capacités des enfants, parents et éducateurs à faire face à un environnement des technologies de l'information et de la communication qui donne accès à des contenus dégradants à caractère sexuel ou violent qui peuvent être nuisibles. »

Article 34 – Harcèlement

« Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infraction pénale le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, d'adopter, à plusieurs reprises, un comportement menaçant dirigé envers une autre personne, conduisant celle-ci à craindre pour sa sécurité. »

Article 40 – Harcèlement sexuel

« Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que toute forme de comportement non désiré, verbal, non-verbal ou physique, à caractère sexuel, ayant pour objet ou pour effet de violer la dignité d'une personne, en particulier lorsque ce comportement crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant, soit soumise à des sanctions pénales ou autres sanctions légales. »

Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias

Cette recommandation, qui s'adresse aux États membres et aux organisations de médias, comprend des lignes directrices et suggère des mesures pour lutter contre les stéréotypes de genre dans les médias.

Un « toolkit » sur la mise en œuvre de la Recommandation a été publié en 2015.

Recommandation n° R (97)20 du Comité des Ministres sur le discours de haine (1997)

Dans la Recommandation n° R (97)20 sur le discours de haine (1997), le sexisme ne figure pas parmi les motifs proscrits. La Recommandation de politique générale (RPG) n° 15 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la lutte contre le discours de haine inclut pour la première fois dans un instrument de l'ECRI, le sexe et le genre en plus des motifs tels que l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le handicap, la langue, la religion et les croyances. Cependant,

l'ECRI ne fera pas de suivi concernant le discours de haine fondé sur les motifs du sexe et du genre.

La RPG n° 15 recommande des mesures administratives et civiles, soulignant l'importance de recourir à une action au pénal uniquement en dernier ressort.

Les recommandations de l'ECRI sont utilisées par plusieurs organisations, la Cour européenne des droits de l'homme, l'Union européenne, les pouvoirs publics, des organes de promotion de l'égalité et des ONG.

■ Les participant-e-s ont relevé le manque de sensibilisation du grand public à la question du discours de haine sexiste, tant sur le plan national qu'international. Cette sensibilisation insuffisante a de graves conséquences, surtout lorsqu'elle concerne les services chargés de l'application de la loi, y compris les policiers, les procureur-e-s et les juges. Les services de police peuvent très bien ne pas enquêter s'ils estiment qu'un cas de harcèlement ne constitue pas une menace ou s'ils considèrent que la question du discours de haine sexiste n'est pas importante. Cela contribue à créer un climat d'impunité pour les auteur-e-s des propos haineux et nécessite que les services concernés soient correctement formés.

■ En 2015 à Montréal (Canada), les autorités n'ont pas pu empêcher un militant pro-viol et masculiniste de prononcer ses discours propageant la haine sexiste. Il est souvent nécessaire d'actualiser la législation pour ajouter explicitement le genre et le sexe comme des motifs proscrits concernant le discours de haine, mais de nombreux pays peuvent déjà utiliser et appliquer la législation existante pour poursuivre les auteur-e-s de discours de haine raciste, y compris certaines lois concernant des activités hors ligne. Le recours aux lois existantes pour combattre le discours de haine sexiste est cependant plus ou moins facile selon l'infraction. Les instruments législatifs pertinents comprennent les législations pénales sur l'incitation à la haine fondée sur les caractéristiques protégées du sexe ou de l'orientation sexuelle (Pays-Bas), les lois sur le harcèlement et le cyberharcèlement (Allemagne, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni), les lois sur la revanche pornographique (France, Royaume-Uni, 36 États aux États-Unis), la législation sur le cyberharcèlement (Canada)⁹. Des mesures administratives et civiles peuvent aussi être utilisées pour combattre le discours de haine sexiste. En outre, la Directive de l'Union européenne (UE) sur les « Services de médias audiovisuels »¹⁰ prévoit depuis 1989 que les

9. Pays mentionnés à titre d'exemple, la liste n'est pas exhaustive.

10. Directive de l'Union européenne 2010/13 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (version codifiée), articles 3.4§a; 6 et 9.1§c.

services de médias audiovisuels ne contiennent aucune incitation à la haine fondée sur le sexe, mais cette disposition, qui aurait dû être appliquée dans tous les États membres de l'UE, semble avoir eu peu d'effet jusqu'à présent.

■ Alors que les médias « traditionnels » sont tenus de respecter des obligations juridiques plus strictes et sont censés appliquer des codes de déontologie, les plateformes de médias sociaux et les intermédiaires sont moins soumis à toutes ces règles. Ils rechignent souvent à mettre en place un ensemble complet et inclusif de règles et de recours afin d'éviter toute action qui pourrait être considérée comme « limitant la liberté de parole ». En adoptant ce comportement, ils évitent d'assumer toute forme de responsabilité vis-à-vis du contenu hébergé sur leurs plateformes. Hormis la liberté d'expression, un autre argument avancé est la complexité de la tâche, en raison de l'anonymat et du volume considérable de contenus partagés en ligne tous les jours. Cependant, il est possible d'écarter le droit à la liberté d'expression dans les cas de discours de haine, tout en continuant de garantir l'anonymat des autres utilisatrices et utilisateurs. Il est aussi possible de répondre au deuxième argument en embauchant davantage de personnes chargées de la modération et en utilisant des outils technologiques pour identifier le discours de haine. Les participant-e-s au séminaire ont insisté sur la responsabilité pour les fournisseurs de plateformes, surtout ceux qui génèrent de gros profits grâce à internet et celle des médias sociaux, d'appliquer des politiques plus strictes pour lutter contre le discours de haine (sexiste) et soutenir l'éducation aux médias. À cet égard, le Conseil de l'Europe a mis sur pied un nouveau Comité d'expert-e-s sur les intermédiaires internet, chargé d'élaborer un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les rôles et responsabilités des intermédiaires internet.

■ Grâce à des campagnes menées avec succès par des défenseuses et défenseurs des droits des femmes, les politiques se sont révélées plus efficaces dans certains pays. Les personnes visées peuvent désormais cliquer sur un bouton « signaler » sur Facebook, Twitter et Youtube pour signaler un discours haineux. Les personnes chargées de la modération analyseront les signalements et décideront s'il convient de retirer le contenu et d'avertir ou d'exclure l'auteur-e des propos et de divulguer son identité aux services répressifs. À titre d'exemple, Youtube a fermé des chaînes créées par des utilisatrices et utilisateurs considéré-e-s comme des auteur-e-s de propos haineux, Facebook a révisé ses lignes directrices après une campagne menée par Everyday Sexism Project et Women, Action & the Media (WAM!), et cette dernière a également travaillé avec Twitter sur son système de signalement. Youtube a désigné des

activistes comme personnes de liaison pour signaler des vidéos sur la plateforme; leurs signalements bénéficient d'une plus grande attention.

■ Cependant, les différentes politiques qui s'appliquent dans différents pays et à différents fournisseurs, ainsi que les exemples quotidiens, révèlent les lacunes et l'échec de ces systèmes de signalement, y compris leur manque de réactivité, l'impossibilité d'accéder aux recours, et l'absence de transparence des pratiques. En outre, la plupart des entreprises de médias sociaux étant américaines, il est très difficile de s'élever contre des abus, la liberté d'expression étant considérée comme presque sans limites en vertu du droit des États-Unis.

” Il est communément admis que l'incrimination du blasphème et de la diffamation constitue une violation inacceptable de la liberté d'expression »

Carly Nyst, avocate spécialiste des droits humains

■ La liberté d'expression est consacrée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et par d'autres instruments internationaux, comme étant « la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières ». Il ne s'agit pas d'un droit absolu et des limitations peuvent s'appliquer pour protéger les droits d'autrui, comme l'interdiction de la discrimination (article 14 de la Convention). La définition du discours de haine employée par le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) comprend les formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine fondée sur l'intolérance. Pour être considérée comme un discours de haine en vertu de la législation relative aux droits humains, l'expression de la haine doit atteindre un seuil élevé et être dirigée contre une personne ou un groupe définis par une caractéristique protégée.

■ Si la Cour a déjà statué sur des affaires de discours de haine homophobe et antisémite, elle ne s'est pas encore prononcée sur le discours de haine sexiste. Dans les affaires existantes, la Cour utilise l'article 10 lu en combinaison avec l'article 17, en vertu duquel nul n'a le droit de s'exprimer d'une manière qui porterait atteinte au droit d'autrui. La Cour s'est récemment penchée sur la responsabilité d'intermédiaires internet dans l'affaire *Delfi c. Estonie* (2015), où

elle a indiqué que le portail d'information concerné était dans l'obligation de retirer des commentaires clairement illicites sans délai¹¹.

Initiatives et projets visant à combattre le discours de haine sexiste

■ Parmi les initiatives institutionnelles visant à combattre le discours de haine sexiste, on peut citer un récent séminaire rassemblant des expertes et experts sur le discours de haine en ligne et le sexisme en ligne organisé par le Conseil nordique des ministres au Danemark en novembre 2015. Ont notamment été examinées des questions telles que l'intersectionnalité, la revanche pornographique, la formation aux droits sur internet, l'éducation sexuelle et la révision des législations.

■ La Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a chargé Marit Maij, députée néerlandaise, de rédiger un rapport intitulé « Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne », qui inclura toutes les formes de discours de haine en ligne. En 2014, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a demandé de combattre spécifiquement le discours de haine à l'encontre des femmes¹².

■ Au niveau des Nations Unies, le groupe de travail sur le haut débit et le genre de la Commission du haut débit au service du développement numérique des Nations Unies a récemment publié un rapport sur la cyberviolence, montrant que 73 % des femmes ont déjà été victimes de violences en ligne. Les

11. La société avait été tenue pour responsable par la juridiction nationale de commentaires postés en réponse à un article de sa part. La Grande Chambre a reconnu la nécessité de faire preuve de prudence compte tenu de la « possibilité que les contenus qui y sont publiés continuent indéfiniment de circuler dans la sphère publique ». La liberté d'expression, hors ligne et en ligne, ne peut être utilisée pour inciter à la haine ou à la violence ou les diffuser. Notamment, la gravité des commentaires et « l'insuffisance des mesures qu'elle a prises pour éviter qu'il ne soit porté préjudice à la réputation de tiers » étaient deux éléments clés soulignés par la Cour lorsqu'elle a jugé qu'il n'y avait pas eu de violation du droit à la liberté d'expression de la société.

12. Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « Il faut combattre spécifiquement le discours de haine à l'encontre des femmes », 2014 : <http://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/hate-speech-against-women-should-be-specifically-tackl-1>.

femmes présentent 27 fois plus de risques d'être confrontées à la violence en ligne que les hommes, et les jeunes femmes (18-24) sont les plus exposées¹³.

■ En ce qui concerne les organisations de médias, l'Union nationale des journalistes (Royaume-Uni) a publié en 2013 des orientations sur les violences en ligne, comprenant un soutien et des conseils¹⁴.

■ Cependant, il est important de noter que les médias sociaux et internet ne constituent pas seulement un obstacle à la lutte contre le discours de haine sexiste; ils offrent aussi une dynamique unique et de nouvelles possibilités de mobilisation, et les initiatives sont nombreuses en Europe. Certaines d'entre elles ont été présentées pendant le séminaire (d'autres initiatives et projets présentés figurent à l'annexe I).

” Nous devons parler des droits sur internet, des droits des femmes, de la technologie, de la vie privée et des droits sexuels ».

Valentina Pellizzer, Présidente de One World Platform

■ Établissant le lien entre la technologie et les droits des femmes, Valentina Pellizzer, Présidente de *One World Platform*, a présenté plusieurs initiatives, dont *Take Back The Tech* (TBTT), une campagne lancée en 2006 pour dénoncer les violences faites aux femmes liées à la technologie et pour utiliser la technologie comme outil de prévention de la violence envers des femmes. En octobre 2015, #TakeBackTheTech et #ImagineAFeministInternet ont été attaqués par le mouvement *Gamergate*¹⁵. En réponse à des milliers de commentaires haineux et misogynes écrits uniquement en anglais, le réseau TBTT a bombardé ses agresseurs de messages écrits dans d'autres langues. Toutes les réponses

13. Commission du haut débit au service du développement numérique, groupe de travail sur le haut débit et le genre, "Cyber violence against women and girls – a World-Wide Wake-up Call" (Lutter contre la violence en ligne à l'égard des femmes et des jeunes filles – appel à une prise de conscience à l'échelle mondiale)

www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/cyber_violence_gender%20report.pdf.

14. Union nationale des journalistes, Guidance on online abuse, 2013: www.nuj.org.uk/documents/nuj-guidance-online-abuse

15. « Gamergate » est le terme employé pour désigner une sous-culture réactionnaire et virulamment misogyne dans la communauté des jeux vidéo. Le mouvement est né des attaques antiféministes dirigées contre la critique des médias Anita Sarkeesian depuis 2012, et a abouti en 2014 à la campagne de haine menée contre la créatrice de jeux indépendante Zoë Quinn concernant des allégations portées par son ex petit ami, Eron Gjoni.

sur Twitter proposaient des contre-discours axés sur la solidarité entre les activistes et entre les femmes.

■ The Peng Collective propose aux cyber-agresseurs, sur un ton humoristique, de leur apprendre à cesser d'être des trolls sexistes. Une de leurs vidéos intitulées *Zero Trollerance*¹⁶ a été visionnée pendant le séminaire.

■ Après la diffusion de son documentaire sur l'obsession de la beauté et de la jeunesse, *Beauté Fatale*, Léa Clermont-Dion a reçu des injures sexistes et des menaces de mort et de viol qui n'ont pas été prises au sérieux par la police. Elle a ensuite rédigé et signé une lettre publique intitulée « misogynie 2.0 » avec 47 autres féministes qui ont été victimes de cyberviolence. La lettre a été publiée dans un journal national et a provoqué un débat au Québec (Canada). Dans le cadre de son doctorat, elle prépare une thèse sur le sexisme sur le web (*Le sexisme sur le web, un espace de reconduction des inégalités de genre*).

” Il se comporte comme une fille! Arrête de te comporter comme une femme! Nous insultons les hommes en les comparant à des femmes. Quel message envoyons-nous à nos enfants ?

Conseil national de la jeunesse d'Irlande

■ Le Conseil national de la jeunesse d'Irlande (NYCI) et le Mouvement contre le discours de haine Irlande ont été présentés par Stephanie Hanlon et Fionn Scott. Le NYCI représente et soutient les intérêts d'une cinquantaine d'organisations nationales bénévoles de la jeunesse, en mettant à profit son expérience collective pour mener des actions sur des questions qui touchent les jeunes. La conférence annuelle du NYCI en 2014 était axée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail de jeunesse et sur le travail avec la jeunesse et était intitulée, *'Been There, Done That. Where's the T-shirt?'* [Nous étions là, nous l'avons fait. Où est le T-shirt?].

■ L'antenne irlandaise du Mouvement contre le discours de haine a adapté la définition du discours de haine pour y inclure le genre et l'orientation sexuelle, la culture et la religion, le handicap et la santé, et défend une approche inclusive et intersectionnelle de l'égalité entre les femmes et les hommes, intégrant toutes les formes d'oppression et de discrimination. L'équipe de jeunes ambassadrices et ambassadeurs du Mouvement contre le discours de haine reçoit et dispense des formations axées sur l'identité et le développement

16. Plus d'informations : <https://zerotrollerance.guru>

de l'empathie, et sur la manière de combattre la discrimination et le discours de haine en ligne et hors ligne. Elles et ils ont lancé et soutenu les travaux de multiples programmes, dont l'un a abouti à une campagne photo remettant en cause le stéréotype selon lequel les jeunes femmes musulmanes ne peuvent pas pratiquer de sport.

■ Le NYCI travaille actuellement à la conception de deux vidéos : une sur l'intersectionnalité identitaire, intitulée *Don't Judge a Woman by her Cover* [Ne jugez pas une femme à son apparence] et l'autre *Defining Sexist Hate Speech: The Message We Receive* [Définir le discours de haine sexiste, le message que nous recevons]. Le projet de loi sur le mariage pour toutes et tous (*Marriage Equality Bill*) et le projet de loi sur la reconnaissance du genre (*Gender Recognition Bill*), adoptés en 2015 en Irlande, offrent aux activistes un contexte social pour remettre en cause les attitudes envers le sexisme, la transphobie et l'homophobie.

■ Présentée par Thibault Di Maria, « Stop Cybersexisme » est une campagne du Centre Hubertine Auclert (Paris, France) destinée à mieux faire connaître le sexisme en ligne. Une deuxième campagne sera lancée en 2016, ainsi que la première étude en France sur le cybersexisme chez les adolescent-e-s, pour obtenir des chiffres précis sur la prévalence du phénomène. En avril 2015, des affiches ont été placardées dans les stations de métro et un site web a été créé, comprenant des *gifs* humoristiques et des conseils pour savoir comment réagir face au cybersexisme. Des kits de sensibilisation ont été distribués dans les collèges, les lycées et les centres de formation d'apprenti-e-s. La campagne s'est vu décerner le Prix Prévention de la Délinquance 2015 par le Comité interministériel français de prévention de la délinquance et le Forum français pour la sécurité urbaine.

■ Michaela Moricka a présenté le projet *And What About Women in Media?* [Et qu'en est-il des femmes dans les médias] financé par des subventions norvégiennes en République tchèque. Trois organisations spécialisées dans les questions d'égalité entre les femmes et les hommes se sont associées pour mettre en œuvre, entre avril 2015 et mars 2016, un projet sur la sous-représentation et la chosification des femmes dans les médias. Les activités comprenaient un tutorat pour les jeunes journalistes et les étudiant-e-s, une formation aux médias pour que les femmes en congé parental n'abandonnent pas leur carrière, une formation spécialisée dans les compétences de leadership et le renforcement de l'estime de soi ainsi que des recherches sur le sujet. Le 8 mars 2016, lors d'une cérémonie, un anti-prix a été décerné à une personnalité publique pour ses propos sexistes. Le but est de nouer

le dialogue avec le « lauréat ». Après avoir remporté le prix et réfléchi à leurs déclarations, certain-ne-s ancien-ne-s lauréat-e-s sont devenus féministes. Un prix est également décerné à une personne pour ses actions dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ Les travaux du [Centre FILIA](#), une organisation roumaine de recherche, de militantisme et de défense du féminisme ont été présentés par Miruna Pantel. Après avoir participé à un atelier sur le sujet, des volontaires ont organisé une *flashmob* dans le plus grand parc de Bucarest pour protester contre le discours de haine sexiste. Elles et ils ont fait le lien entre la démocratie et le discours de haine sexiste et ont invité les jeunes à devenir des agents du changement. FILIA a aussi lancé un blog humoristique pour dénoncer les publicités sexistes et insultantes pour les femmes. En 2010, plusieurs ONG ont déposé plainte auprès du Conseil national roumain de lutte contre la discrimination contre Tudorel Butoi, professeur à l'université et expert judiciaire qui avait déclaré que « la plupart des femmes agressées ont une attitude provocatrice ». Le Conseil national roumain a reconnu que ses propos étaient discriminatoires et lui a infligé une amende.

■ Inspirée par le [Everyday Sexism Project](#), Daria Manshina a lancé la plateforme en ligne [Shut Your Sexist Mouth Up](#) en Russie en février 2014. La plateforme permet aux personnes de partager, en toute sécurité et anonymement, leur expérience du sexisme et d'autres formes de violences fondées sur le genre, et de trouver une aide psychologique au besoin. La communauté compte 26 000 membres, et presque 10 000 témoignages ont été réunis. Deux cours d'autodéfense ont aussi été organisés. Le projet a récemment reçu le soutien du Consulat norvégien et de FRIDA – Young Feminist Fund.

■ Après avoir recensé et discuté des initiatives et projets existants dans différents pays, les participant-e-s ont travaillé en groupe pour identifier d'éventuelles actions et mesures visant à combattre le discours de haine sexiste.



Avancer dans la lutte contre le discours de haine sexiste

■ Les sessions de réflexion ont débouché sur un ensemble de propositions de mesures destinées à combattre le discours de haine sexiste dans différents contextes. La première série concerne le Mouvement contre le discours de haine, en particulier la Journée d'action européenne du 8 mars 2016, et la deuxième porte sur d'autres activités et secteurs du Conseil de l'Europe. La troisième série vise à intégrer la lutte contre le discours de haine sexiste dans les institutions et politiques nationales, et la quatrième dans les activités de partenaires, y compris les organisations de médias, de jeunesse et les organisations non gouvernementales.

” La question n'est pas de créer un *hashtag* mais de le rendre viral ».
Sergio Belfor, Conseil consultatif pour la jeunesse, Conseil de l'Europe

Activités proposées pour le Mouvement contre le discours de haine, y compris la Journée d'action européenne contre le discours de haine sexiste le 8 mars 2016

Objectifs

■ Les objectifs de la campagne Mouvement contre le discours de haine consistent à sensibiliser au discours de haine sexiste et à le combattre, y compris le sexisme et le sexisme subtil, et à encourager les gens à briser le silence et à signaler le discours de haine sexiste, en particulier via la page Observatoire

du discours de haine. La campagne établira une cartographie du phénomène et recueillera des exemples de différentes expressions du discours de haine sexiste en ligne.

■ Grâce au partage d'expertise et de bonnes pratiques via la plate-forme en ligne, des outils pédagogiques devraient être conçus pour apprendre à reconnaître le discours de haine sexiste, et à réagir. La campagne doit tenir compte de l'approche intersectionnelle et être inclusive dans ses messages.

Outils

- ▶ Créer un groupe de discussion sur le discours de haine sexiste dans le cadre de la campagne Mouvement contre le discours de haine.
- ▶ Adapter et réviser les modules de *Connexions*, *Repères* et *Gender Matters*.
- ▶ Élaborer des lignes directrices relatives à l'organisation d'un Forum cinéma sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes et du sexisme.
- ▶ Élaborer des « mèmes », citations, slogans, infographies, dépliants, contre-discours, photos et vidéos.
- ▶ Produire une vidéo montrant des jeunes femmes en train de lire un discours de haine sexiste à haute voix dans leur propre langue, ou changer la perspective en faisant lire à des hommes les messages haineux ou les faire lire en changeant le sexe des personnes visées.
- ▶ Demander aux activistes de diffuser une vidéo de 10 secondes dans leur propre langue avec une application vidéo.
- ▶ Partager des photos en ligne de personnes visées tenant une pancarte sur laquelle est inscrit le commentaire qu'elles ont reçu (possibilité de faire un livre en tant qu'outil pédagogique).
- ▶ Créer un *hashtag* pour parler de la question, signaler les contenus sexistes et organiser un « *Tweetathlon* » le 8 mars 2016.
- ▶ Concevoir un logo « non au discours de haine sexiste ».
- ▶ Créer un sticker avec le message « c'est sexiste, maintenant vous le savez » ou représentant le *hashtag* pour établir un lien entre les actions hors ligne et en ligne.
- ▶ Créer une installation artistique géante avec des craies sur une planche gigantesque ou sur un tableau noir.
- ▶ Rédiger des blogs pour le 8 mars.
- ▶ Organiser un débat sur le sujet ainsi que des actions dans la rue (une *flashmob* par exemple).

- ▶ Identifier des femmes et des hommes qui peuvent servir de modèles pour donner l'exemple et soutenir l'action.
- ▶ Inonder les villes de messages et pratiquer le « *lovebombing* » sur les médias sociaux, y compris à l'intention de groupes d'hommes.
- ▶ Identifier et dénoncer les personnes qui diffusent un discours de haine (par exemple en écrivant leurs commentaires sur un panneau d'affichage situé près de leur maison mais sans divulguer leur identité).

Tout au long de la campagne 2016-2017

- ▶ Dénoncer les paroles de chansons, les films, les jeux, les publicités et les sites web sexistes (par exemple créer un « mur de la honte »).
- ▶ Organiser des actions d'éducation aux médias et à l'information, y compris une formation sur la communication non violente.
- ▶ Organiser des activités artistiques, culturelles et sportives avec des messages clés pour chaque mois.
- ▶ Établir le contact avec les plateformes de médias sociaux pour recommander la création d'un bouton de signalement « Ceci est un discours de haine sexiste » et une prise de position contre le discours de haine sexiste.
- ▶ Créer une application Smartphone pour l'Observatoire du discours de haine.

Activités proposées pour d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

Comité des Ministres

- ▶ Actualiser la recommandation sur le discours de haine pour y inclure les motifs du sexe et du genre et les identités non binaires.
- ▶ Adopter une recommandation sur la lutte contre le sexisme.
- ▶ Recommander la prise en compte par les législations nationales de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ainsi que leur mise en œuvre effective.
- ▶ Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
- ▶ Soutenir les ONG et faciliter leur mise en réseau pour partager les bonnes pratiques et connaissances.
- ▶ Renforcer le soutien global au Mouvement contre le discours de haine.

- ▶ Employer un langage non sexiste pendant les réunions et dans les documents en prêtant attention à la terminologie et à la connotation des termes dans toutes les langues (p. ex. « *droits humains* » au lieu de « *droits de l'homme* »).
- ▶ Proposer une formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes à tou-te-s les fonctionnaires.
- ▶ Continuer d'intégrer la dimension de l'égalité de genre dans toutes les activités au sein du Conseil de l'Europe, et dans les États membres, et y associer l'Unité pour l'Égalité de genre et le Service de la Jeunesse.
- ▶ Renforcer l'approche intersectionnelle dans les travaux du Conseil de l'Europe.
- ▶ Désigner des ambassadrices et ambassadeurs pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ▶ Collaborer avec d'autres organisations régionales et internationales (ONU Femmes, UNESCO-GAMAG (Alliance mondiale genre et médias¹⁷), UE).

Unité pour l'Égalité de genre

- ▶ Assurer un suivi du séminaire.
- ▶ Rédiger une fiche d'information sur le discours de haine sexiste et compiler les bonnes pratiques.
- ▶ Sensibiliser au sexisme au sein du Conseil de l'Europe.
- ▶ Renforcer le rôle des rapporteur-e-s pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ▶ Accroître la diffusion du « *Toolkit* » sur la mise en application de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias.
- ▶ Soutenir des études indépendantes remettant en cause les données nationales.

Toutes les structures du Conseil de l'Europe

- ▶ Développer des outils pour les enseignant-e-s (par exemple affiches, dépliants, vidéos, une version simplifiée de *Connexions*).

17. Alliancemondialegenreetmédias : <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/crosscutting-priorities/gender-and-media/global-alliance-on-media-and-gender/about-gamag/>.

- ▶ Élaborer et diffuser des lignes directrices sur la sensibilisation aux questions de genre et les questions éthiques pour les journalistes en coopération avec les organisations de médias.
- ▶ Organiser un séminaire avec le Service de la Jeunesse, d'autres services et des représentant-e-s des fournisseurs d'accès à internet.
- ▶ Organiser des manifestations culturelles en collaboration avec des instituts nationaux.
- ▶ En mars, commencer les réunions en prenant position contre le sexisme, « Ceci est un espace non sexiste ».

Activités proposées pour les institutions et politiques nationales

Objectifs

■ Tous les États membres sont encouragés à rejoindre le Mouvement contre le discours de haine. Les États doivent clairement prendre position contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, définir clairement le discours de haine sexiste, identifier et adopter des voies de recours effectives et sensibiliser à ce phénomène, y compris à ses conséquences, mener des études et collecter des données. Les responsables politiques doivent montrer l'exemple et s'élever contre les comportements sexistes.

Mesures législatives et judiciaires

- ▶ Comblent les lacunes dans la législation existante en incluant l'interdiction du discours de haine fondé sur le sexe et le genre et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.
- ▶ Surveiller le discours de haine sexiste et collecter des données.
- ▶ Mettre en œuvre effectivement des mesures civiles et administratives (mesures pénales en dernier ressort)
- ▶ Former le personnel des services d'application de la loi (par exemple la police, les juges, les avocat-e-s) pour qu'elles et ils soient en mesure de prendre le problème au sérieux, en utilisant les politiques existantes pour trouver les auteur-e-s et offrir une réparation aux victimes.
- ▶ Faire pression pour l'application d'un code de déontologie par les plateformes internet.
- ▶ Associer les jeunes à l'élaboration des politiques.
- ▶ Remédier à la fracture numérique entre les femmes et les hommes.

Éducation formelle et non formelle pour le changement social

- ▶ Former les personnes travaillant dans les secteurs de la formation et l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre le sexisme.
- ▶ Réviser les manuels, les méthodes d'enseignement et les programmes, pour qu'ils contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les stéréotypes de genre.
- ▶ Introduire une éducation sexuelle soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes, une éducation aux droits des femmes et à la tolérance dans les écoles, et promouvoir la communication non violente et l'éducation aux médias.
- ▶ Inclure des informations sur le discours de haine sexiste et des cours d'éducation aux médias dans les programmes scolaires.
- ▶ Adopter et promouvoir un langage non sexiste dans les documents nationaux.
- ▶ Mettre en place des cours d'autodéfense dans les écoles, en particulier pour les filles.
- ▶ Encourager les universités à transmettre des messages positifs, comme « Nous sommes dans un espace non sexiste », et « Nous encourageons la liberté d'expression pour tous les genres ».
- ▶ Associer les hommes et les garçons à la lutte contre le discours de haine sexiste.
- ▶ Faciliter l'éducation par les pairs.
- ▶ Prendre la responsabilité d'effacer les graffiti sexistes.
- ▶ Organiser des camps féministes pour les filles et les jeunes femmes.

Collaboration avec la société civile

- ▶ Reconnaître les ONG comme des partenaires et garantir leur indépendance et la sécurité de leurs membres.
- ▶ Soutenir et financer les organisations de défense des droits des femmes.
- ▶ Soutenir les femmes dans la technologie (formation, mesures, manifestations, *hackathons*).

Activités proposées pour les partenaires du Conseil de l'Europe, y compris les organisations non gouvernementales et de la jeunesse, les organisations de médias, les fournisseurs de plateformes et les intermédiaires internet

- ▶ Établir, diffuser et garantir la mise en œuvre de codes de conduite avec des règles de déontologie et d'autorégulation pour les médias en ligne et hors ligne en ce qui concerne le discours de haine et l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris la violence à l'égard des femmes, et les diffuser à leurs membres.
- ▶ Prendre position contre le discours de haine sexiste, le dénoncer lorsqu'il se produit et aider à poursuivre les auteur-e-s sans victimisation des victimes.
- ▶ Informer les internautes des sanctions qu'elles et ils encourent potentiellement pour la publication de commentaires haineux et assurer la modération effective des commentaires.
- ▶ Promouvoir des mécanismes de signalement sûrs qui aboutissent à une réparation et un recours.
- ▶ Aider les personnes visées, y compris les membres du personnel.
- ▶ Former un groupe de journalistes à la lutte contre le discours de haine sexiste pour qu'elles et ils interviennent en qualité d'ambassadeur-ice-s.
- ▶ Rendre compte aussi des récits positifs.
- ▶ Donner aux observateur-ice-s/témoins les moyens d'agir.
- ▶ Améliorer la qualité des médias en les rendant plus inclusifs et en permettant à toutes les voix de s'exprimer aussi bien concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les professionnel-le-s des médias, y compris la présence des femmes dans les nouvelles et les programmes, que concernant le contenu des reportages qui devraient être sensibles à la dimension de genre.
- ▶ Décrire les femmes de manière réaliste et non stéréotypée et remettre en cause les stéréotypes de genre et la représentation traditionnelle des femmes et des hommes dans les médias et la société.
- ▶ Mettre en place des formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes à l'intention des professionnel-le-s des médias.
- ▶ Impliquer des rédacteur-ice-s dans de bonnes pratiques pour influencer les autres.

- ▶ Organiser des concours pour couvrir des thèmes liés à l'égalité à l'intention des journalistes.
- ▶ Soutenir les médias féministes et les médias indépendants.
- ▶ Promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décisions au sein des organisations de médias.
- ▶ Surveiller le discours de haine sexiste dans les médias et la publicité.

” Ce [séminaire] devrait vraiment être le point de départ d'une future collaboration sur la lutte contre le discours de haine sexiste.

Antje Rothemund, Cheffe du Service de la Jeunesse, Conseil de l'Europe

Activités proposées pour la société civile

- ▶ Rejoindre la Campagne Mouvement contre le discours de haine, organiser des débats, des pétitions pour faire bouger les choses, et lancer des campagnes locales contre le discours de haine sexiste dans les médias.
- ▶ Inclure le contenu de la Campagne dans les activités afin de remettre en cause les stéréotypes de genre.
- ▶ Soutenir les Journées d'action par l'organisation de manifestations hors ligne, produire du contenu, lancer des discussions et en assurer la promotion sur internet.
- ▶ Conseiller la Campagne (par exemple dans le groupe de suivi).
- ▶ Sensibiliser avec des outils artistiques : vidéos, chansons, pièces de théâtre, campagnes, jeux de société, jeux en ligne, ou concours de peinture.
- ▶ Organiser un concours avec des t-shirts/badges à gagner.
- ▶ Faire connaître et promouvoir la mise en œuvre des instruments juridiques.
- ▶ Développer des outils et matériels pédagogiques (par exemple des jeux de société et des quizz).
- ▶ Élaborer et utiliser des contre-discours.
- ▶ Organiser des formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les stéréotypes de genre.
- ▶ Former des alliances entre les organisations de jeunesse et les organisations féministes et partager des bonnes pratiques.
- ▶ Créer une plate-forme collaborative où des compétences pour aider d'autres ONG peuvent être offertes.

- ▶ Créer une armée de « bots » contre les trolls.
- ▶ Pratiquer le litige stratégique/créer des stratégies pour porter des plaintes devant des juridictions nationales et la Cour européenne des droits de l'homme.
- ▶ Identifier les juridictions nationales qui rendent des jugements sexistes renforçant les stéréotypes de genre.
- ▶ Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et alerter le Groupe d'expertes sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)¹⁸ sur des situations d'urgence.
- ▶ Collecter des données et rédiger des rapports parallèles pour préconiser des changements politiques.

18. Le GREVIO est l'organe spécialisé indépendant qui est chargé de veiller à la mise en œuvre, par les Parties, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Pour plus d'informations, voir : <http://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/grevio>.

Annexe I – Présentation d’initiatives sur l’égalité entre les femmes et les hommes

Giolanta Androutsou a présenté une initiative de deux ans coordonnée par l’organisation Antirropon pour l’autonomisation des femmes roms d’Aspropyrgos (Grèce), financée par le ministère de l’Intérieur et mise en œuvre en collaboration avec le Secrétariat général pour l’égalité entre les femmes et les hommes. Le projet, qui s’est achevé en octobre 2015, comprenait notamment des ateliers expérimentaux coordonnés par une psychologue-psychothérapeute, la formation de femmes aux principes de base de la médiation sociale (en collaboration avec le programme ROMED du Conseil de l’Europe et la Commission européenne) et des camps d’été pour les jeunes roms et non roms. Il a permis aux femmes de reconnaître et d’identifier les violences et d’avoir une bonne image d’elles-mêmes.

■ Un autre projet, lié au précédent, est davantage axé sur les jeunes. Fryktozia, *Paving the Way for the Citizens of Tomorrow* [Ouvrir la voie pour les citoyen-ne-s de demain], a été lancé en avril 2015 avec l’organisation d’ateliers sur les droits humains dans les écoles. Le projet vise à renforcer la citoyenneté active et la médiation scolaire. En février 2016, un atelier organisé en collaboration avec l’UNESCO sera mis en place concernant la déontologie et l’éthique du discours public, avec un accent sur les médias sociaux. Le projet est financé par l’Islande, le Liechtenstein et la Norvège dans le cadre du Programme de subventions de l’EEE, *We are All Citizens*.

Antirropon: <http://antirropon.eu>

Fryktoria: www.facebook.com/fryktoria

■ Gina Babinec a présenté *Be the Change*, un projet de l'organisation MAG Jeunes LGBT (France) pour l'autonomisation des jeunes et des organisations LGBTIQ en partenariat avec l'Unité Orientation sexuelle et Identité de genre (OSIG) du Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de jeunes gays et lesbiennes (IGLYO). La conférence *Be the Change* aura lieu en juin 2016 au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg.

MAG: www.mag-paris.fr

■ Evgenia Giakoumopoulou a présenté ACCESS, le Centre pour la promotion des normes du Conseil de l'Europe, qui s'efforce de faciliter l'accès d'ONG de terrain aux mécanismes de suivi des droits humains du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, la présentation visait à mieux faire connaître et à fournir des informations sur la Convention d'Istanbul, son mécanisme de suivi (le GREVIO) et le rôle déterminant que jouent les ONG dans ce processus.

ACCESS: <http://accessrights.org>

■ Dardan Isufi (Québec, Canada) a présenté le travail d'Amnistie internationale Canada francophone (Amnesty International francophone au Canada) et du Syndicat des étudiant-e-s de Dawson concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. Les projets du Syndicat des étudiant-e-s de Dawson ont trait à la sécurité et à la défense de tous les étudiant-e-s, indépendamment de leur sexe, identité de genre et origine ethnique. Ils comprennent une campagne contre la violence sexuelle lancée en partenariat avec le Centre de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de Dawson et une proposition de sanitaires unisexes, ce qui a abouti à la transformation de nombreuses toilettes en toilettes neutres.

Amnistie Internationale: <http://amnistie.ca>

Syndicat des étudiant-e-s de Dawson: <http://dawsonstudentunion.com>

■ Ivana Jelaca a présenté l'Institut pour la diversité dans les médias des Balkans Occidentaux (Media Diversity Institute Western Balkans – MDI WB), une organisation apparentée à l'Institut pour la diversité des médias basé à Londres, qui s'efforce de contribuer à l'inclusion et à la participation des jeunes, ainsi qu'à l'amélioration des relations intercommunautaires, la promotion de la tolérance, et l'encouragement du dialogue entre les personnes et les groupes de différents milieux. La valeur qui guide le MDI WB est la liberté d'expression, qui est un droit reconnu à tous les citoyennes et citoyens, indépendamment de leur sexe, race, origine ethnique, religion, âge, capacités physiques ou

mentales, statut social, affiliation politique ou orientation sexuelle. Le MDI WB concentre ses efforts sur la lutte contre le discours de haine en ligne et utilise un mécanisme d'éducation aux médias et à l'information (Media Information Literacy – MIL) pour créer des sociétés plus tolérantes et plus inclusives et encourager le respect des droits humains en ligne et hors ligne.

■ Ivana Jelaca a également présenté un clip vidéo d'un groupe populaire en Serbie qui dispense des conseils pratiques aux femmes pour apprendre à se défendre face à des partenaires violents. Le clip vidéo a été partagé sur les médias sociaux et totalise plus d'un million de vues.

Institut pour la diversité des médias : www.media-diversity.org/en/
S.A.R.S. – Praktična žena : www.youtube.com/watch?v=nx4uYI7FpGo

■ Irene Rosales Jimenez et Emily Usher Shrair ont présenté le Lobby européen des femmes (LEF) – la plus grande organisation parapluie d'associations de femmes de l'Union européenne, et son nouveau cadre stratégique 2016-2020 'Ensemble pour une Europe féministe'. Elles ont présenté les campagnes du LEF visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans trois principaux domaines d'action : les femmes dans la prise de décision, l'indépendance économique des femmes et la violence contre les femmes. Irene Rosales Jimenez a présenté l'Observatoire du LEF sur les violences contre les femmes et a mentionné les actions de promotion du LEF en faveur de la ratification, de la signature et de l'application de la Convention d'Istanbul par les États membres et l'Union européenne. Une vidéo du LEF a été projetée : *I am a feminist but...* [Je suis féministe mais...] dans laquelle il demande à la Commission européenne d'adopter une nouvelle Stratégie de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2016-2020. Enfin, Emily Usher Shrair a communiqué des informations sur 'Agora', l'université d'été des jeunes féministes du LEF qui en 2015 a mis un espace créatif à la disposition de 50 jeunes militantes féministes pour échanger, se motiver et se renforcer mutuellement. Après le succès qu'elle a rencontré l'année dernière, Agora se tiendra à nouveau en 2016.

Lobby européen des femmes : www.womenlobby.org

Vidéo du Lobby européen des femmes *I am a feminist but...* :
www.youtube.com/watch?v=FUw5tUX8bTA

■ Ismail Sehic a présenté le programme *Hate Fighters* de KOM 018 (Niš, Serbie), qui rassemble plus de 2 000 personnes et s'inscrit dans le cadre du projet Combattre le discours de haine par une perspective européenne. Le premier programme a débuté en 2013 en Serbie, dans « l'ex-République

yougoslave de Macédoine» et en Turquie. Il a été poursuivi en 2014 en Serbie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en 2015, en Serbie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, au Danemark, en Pologne, en Roumanie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Financé par la Commission européenne et soutenu par le Conseil de l'Europe, le programme vise à former les membres à la lutte contre le discours de haine par des actions créatives, comme la danse, la musique, la photographie et des débats.

Hate Fighters : <https://m.facebook.com/Hate-Fighters-Bosnia-and-Herzegovina-816578085099677>

Annexe II – Références

Egalité entre les femmes et les hommes et violence envers les femmes

Unité pour l'Égalité de genre, *Background Note on Sexist Hate Speech* (anglais uniquement), disponible à l'adresse :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168059ad42>

Site web de l'Égalité de genre : www.coe.int/fr/web/genderequality/home

Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680590179>

Egalité entre les femmes et les hommes : normes et informations concernant la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.coe.int/fr/web/genderequality/gender-stereotypes-and-sexism>

Egalité de genre et droits des femmes, normes du Conseil de l'Europe, disponibles à l'adresse : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168058fef0>

Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), disponible à l'adresse : <http://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/text-of-the-convention>

Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « Il faut combattre spécifiquement le discours de haine à l'encontre des femmes », disponible à l'adresse : <http://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/hate-speech-against-women-should-be-specifically-tackl-1>

Médias et Internet

Fiche d'information «Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias», disponible à l'adresse: <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168064379e>

Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, disponible à l'adresse: <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=2087343&Site=CM&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383>

«Toolkit» sur la mise en application de la Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, disponible à l'adresse: <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168059055c>

Plate-forme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, disponible à l'adresse: <http://www.coe.int/fr/web/media-freedom>

Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet 2016-2020, disponible à l'adresse:

<http://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/internet-governance>

Comité d'expert-e-s sur les intermédiaires internet (MSI-NET), disponible à l'adresse: <http://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/committee-of-experts-on-internet-intermediaries-msi-net>

Service de la Jeunesse et Mouvement contre le discours de haine

Site web du Mouvement contre le discours de haine, disponible à l'adresse: www.nohatespeechmovement.org

Connexions – Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits de l'homme, disponible à l'adresse: www.nohatespeechmovement.org/bookmarks

Gender Matters: Manual on gender based violence affecting young people, disponible à l'adresse: www.eycb.coe.int/gendermatters

Repères : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes (surtout la section et les activités sur les questions de genre), disponible à l'adresse : www.coe.int/fr/web/compass

Repères Junior : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants, disponible à l'adresse : www.eycb.coe.int/compasito/fr/

Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, disponible à l'adresse : <http://www.coe.int/fr/web/edc/charter-on-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-education>

Charte sur la participation des jeunes, disponible à l'adresse : http://www.coe.int/t/dg4/youth/Coe_youth/Youth_Participation_Charter_fr.asp

Fonds européen pour la Jeunesse, « Soutenir les jeunes en Europe », disponible à l'adresse : <https://edoc.coe.int/fr/la-participation-des-jeunes/6577-fonds-europeen-pour-la-jeunesse-soutenir-les-jeunes-en-europe.html>

Nations Unies

Programme de développement durable à l'horizon 2030, disponible à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F

Programme d'action de Beijing, 1995, disponible à l'adresse : http://beijing20.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/csw/bpa_f_final_web.pdf

Commission du haut débit au service du développement numérique, groupe de travail sur le haut débit et le genre, « *Cyber violence against women and girls – A World-Wide Wake-up Call* », disponible à l'adresse : www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/cyber_violence_gender%20report.pdf

Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979, disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

UNESCO, *Getting the right balance*, disponible à l'adresse : http://portal.unesco.org/ci/fr/files/28397/12435929903gender_booklet_en.pdf/gender_booklet_en.pdf

Alliance mondiale genre et médias de l'UNESCO (GAMAG), disponible à l'adresse: <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/crosscutting-priorities/gender-and-media/global-alliance-on-media-and-gender/homepage/>

UNESCO, *Media and Information Literacy, Curriculum for Teachers*, disponible à l'adresse: <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001929/192971e.pdf>

Vidéos

48 Things Women Hear In A Lifetime (That Men Just Don't), *The Huffington Post*, 2015, disponible à l'adresse: www.huffingtonpost.com/entry/48-subtly-sexist-things-women-hear-in-a-lifetime_us_566595d2e4b08e945feff668

Chimamanda Ngozi Adichie, *We Should All Be Feminists*, TEDxEuston, 2013, disponible à l'adresse: <http://tedxtalks.ted.com/video/We-should-all-be-feminists-Chim>

Men Who Internet-Hate Women, 2013, disponible à l'adresse: <http://svtsales.com/programme-sales/surfing-the-web-of-hate>

Zero Tolerance, disponible à l'adresse: <http://zerotolerance.guru/step-1.php>

Mouvement contre le discours de haine Irlande, *Overcoming Hate Speech, Miss Carlow Town 2015*, disponible à l'adresse: www.youtube.com/watch?v=vodzbqk0_uY

Références fournies par les participantes et participants

Alliance mondiale genre et médias: <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/crosscutting-priorities/gender-and-media/global-alliance-on-media-and-gender/about-gamag/>

Bucht, C. & Edström, M., *Youth Have Their Say on Internet Governance*, Nordic Youth Forum at EuroDIG Stockholm, 2012, disponible à l'adresse: http://nordicom.gu.se/sites/default/files/publikationer-hela-pdf/youth_have_their_say_web.pdf

Centre Hubertine Auclert, disponible à l'adresse: www.centre-hubertine-auclert.fr/stop-cybersexisme
<http://stop-cybersexisme.tumblr.com>

Conseil national de la jeunesse d'Irlande, disponible à l'adresse: www.youth.ie

Edström, M. & Mølster, R. (Eds.), *Making change. Nordic Examples of Working Towards Gender Equality in the Media*, Nordicom, 2014, disponible à l'adresse : <http://hdl.handle.net/2077/37362>

Edström, M., «The Trolls Disappear in the Light : Swedish experiences of mediated sexualized hate speech in the aftermath of Behring Breivik», *International Journal of Crime, Justice and Social Democracy Issue 5(2)* (2016)

Equalisters, disponible à l'adresse : www.facebook.com/equalisters

Everyday Sexism Project, disponible à l'adresse : <http://everydaysexism.com>

Feminist Frequency, disponible à l'adresse : <http://feministfrequency.com>

«Feminist Principles of the Internet – An Evolving Document», disponible à l'adresse : www.genderit.org/sites/default/upload/fpi_v3.pdf

FILIA Centre, disponible à l'adresse : <http://centrulfilia.ro>

Fondation internationale des femmes dans les médias & Institut international pour la sécurité de la presse, *Violence and Harassment against Women in the News Media: A Global Picture*, 2014 : www.iwmf.org/our-research/journalist-safety/violence-and-harassment-against-women-in-the-news-media-a-global-picture/flipbook

Gender Information Centre NORA (GIC NORA), disponible à l'adresse : www.gendernora.cz/uvod

Kvinna till Kvinna Foundation, Suède (2014), *Patriotism and patriarchy*, disponible à l'adresse : http://expo.se/www/download/140504_rapport_patriotism_and_patriarchy.pdf

Kvinna till Kvinna Foundation (2015), *Handbook – Gender and Conflict Sensitive Journalism*, disponible à l'adresse : <http://kvinnatillkvinna.se/wp-content/uploads/qbank/b7b70189b9698f6213f2799fb12925e2.pdf>

Lobby européen des femmes, disponible à l'adresse : www.womenlobby.org

OneWorld Platform, disponible à l'adresse : <https://oneworldplatform.net/en>

Peng Collective, disponible à l'adresse : www.pen.gg

Projet mondial de monitoring des médias, disponible à l'adresse : www.whomakesthenews.org

Project Unbreakable, disponible à l'adresse : <http://projectunbreakable.tumblr.com>

Shut Your Sexist Mouth Up, disponible à l'adresse : www.femunicorn.com et http://vk.com/feminist_unicorn

Svensson, E-M. & Edström, M., « Freedom of expression vs. gender equality – conflicting values when regulating gender stereotypes in advertising », dans *Tidsskrift for Rettsvitenskap*. Vol.5/2014, disponible à l'adresse : www.idunn.no/tfr/2014/05

Take Back the Tech, disponible à l'adresse : www.takebackthetech.net

Women's Media Centre Speech Project, disponible à l'adresse : <http://wmcspeechproject.com>

Bien que les nouvelles technologies de l'information aient des effets très positifs sur tous les aspects des sociétés modernes et de la vie humaine, de nouvelles vulnérabilités sont apparues du fait du développement d'internet et des médias sociaux. La campagne lancée dans le cadre du Mouvement contre le discours de haine vise à mobiliser les jeunes sur les droits humains en ligne et la lutte contre le discours de haine.

Dans une enquête menée en 2015, les femmes constituaient l'un des trois premiers groupes ciblés par le discours de haine en ligne. L'un des thèmes centraux de la campagne est donc le discours de haine sexiste. Il reste trop souvent considéré comme « acceptable » alors qu'en réalité, c'est l'une des formes les plus courantes et les plus systémiques de haine.

Les femmes et les jeunes filles font quotidiennement l'objet de menaces et d'insultes à caractère sexuel par le biais de courriels, de sites web ou sur les médias sociaux, y compris des menaces de publication de photos et d'informations personnelles. Humilier et chosifier les femmes, ruiner leur réputation, les rendre vulnérables et leur faire peur sont les buts recherchés.

Le discours de haine a des effets désastreux, notamment sur les jeunes femmes, et il compromet les efforts de la société pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. La Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes a pour objectif global d'assurer la promotion et l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les Etats membres. L'un de ses cinq objectifs est de « combattre les stéréotypes de genre et le sexisme » et notamment de lutter « contre le sexisme, qui constitue l'une des formes du discours de haine, et [d'intégrer] cette dimension dans l'action du Conseil de l'Europe destinée à lutter contre le discours de haine et la discrimination (...) ».

Le présent rapport contient des informations sur l'ampleur du problème, des exemples d'activités et des priorités pour que l'action éducative et politique s'attaque sérieusement au discours de haine sexiste et y mette fin.

www.coe.int/equality
gender.equality@coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE